



RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION



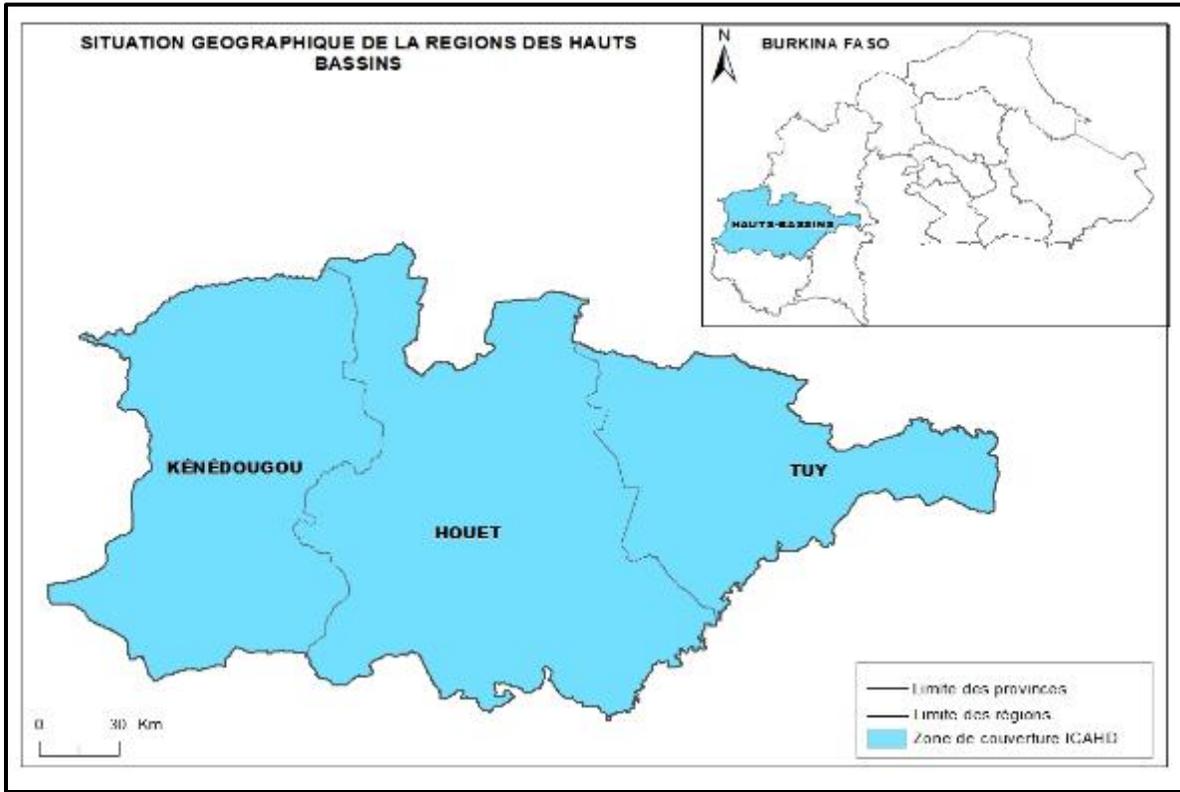
HAUTS-BASSINS

Février 2021

SOMMAIRE

- I. Contexte/points saillants
- II. Zones de couverture
- III. Caractéristiques des mouvements de population
- IV. Problème de protection
- V. Protection de l'enfance
- VI. Problèmes spécifiques de protection personnes ayant des besoins (PBS)
- VII. Etat de droit
- VIII. Protection basée sur la communauté - comités de protection
- IX. Situation de LTB dans la zone de déplacement et de retour
- X. Solutions durables
- XI. Système de partage d'information et coordination
- XII. Recommandations générales

I- CONTEXTE/POINTS SAILLANTS



La situation sécuritaire dans la région des Hauts-Bassins est relativement calme au cours du mois de février 2021. Selon les informations rapportées, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) mènent, au quotidien, des patrouilles de sécurisation dans les villages et hameaux de culture de ladite région.

Au plan sanitaire et relatif à la pandémie de la COVID-19, la région des Hauts-Bassins enregistre à la date du 25 février 2021 un cumul de 2333 cas, 49 décès et 160 cas actifs comparativement à un cumul de 2023 cas, 46 décès et 277 cas actif à la date du 18 janvier 2021.

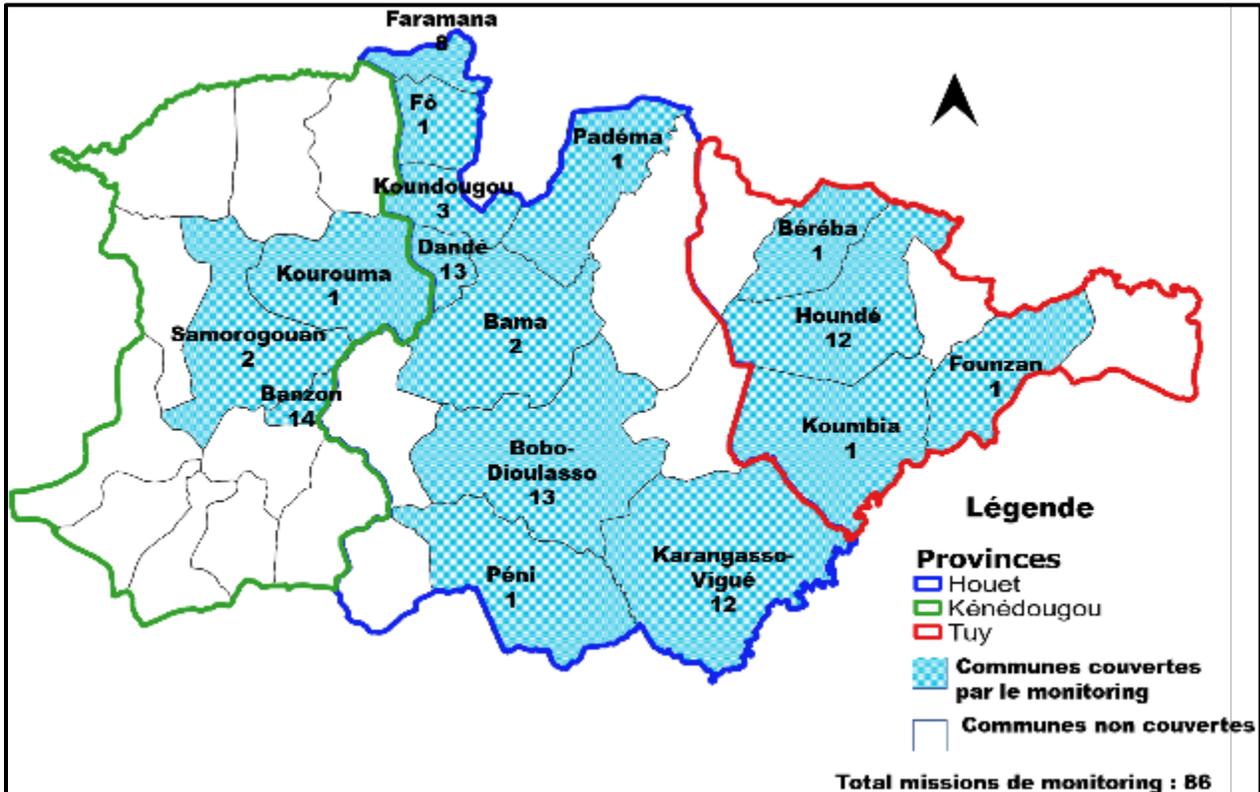
II- ZONES COUVERTES DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

Dans le mois de février 2021, quatre-vingt-six (86) sorties de monitoring ont été réalisées par les moniteurs de protection dans seize (16) communes de la région des Hauts-Bassins.

Durant cette période, les moniteurs de protection ont mené dans ces communes, des activités d'identification, d'enregistrement ; d'élaboration de notes au dossier pour la prise en charge des cas individuels de protection et des personnes à besoins spécifiques (PBS) ; des visites à domicile (VAD) aux cas individuels aux PBS ; des sensibilisations sur plusieurs thématiques allant des situations de protection à la prévention contre la COVID-

19 ; des interviews avec des informateurs clés ; des visites aux autorités administratives, coutumières et religieuses, etc.

Ces activités sont menées en dépit de difficultés (parfois majeures) tel le mauvais état de certaines voies, l'instabilité des réseaux de téléphonie mobile (retard/incapacité de transmission ou impossibilité d'échanges avec certains points focaux/informateurs clés, etc.).



Les localités couvertes sont entre autres : (voir tableau ci-dessous)



Tableau N°1 : les localités couvertes par commune dans les Hauts-Bassins

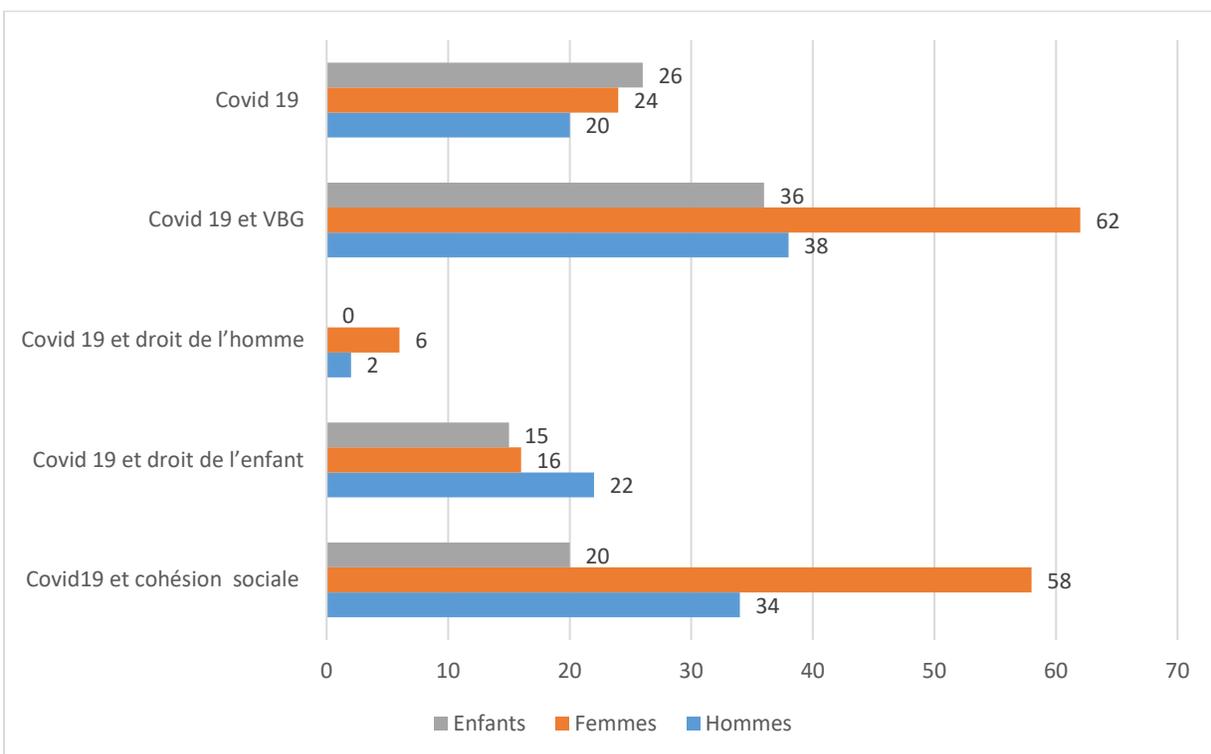
Localités	Communes	Provinces	Nombre de missions de monitoring
Banzon	Banzon	Kéné Dougou	10
Sinfra	Banzon	Kéné Dougou	2
Kounseni	Banzon	Kéné Dougou	2
Samorogouan	Samorogouan	Kéné Dougou	1
banakô rô	Samorogouan	Kéné Dougou	1
Sambakongo	Kourouma	Kéné Dougou	1
Bereba	Bereba	Tuy	1
Founzan	Founzan	Tuy	1
Secteurs 2, 3, 4 et 5	Houndé	Tuy	12
Koumbia	Koumbia	Tuy	1
Soumousso	Karangasso Vigué	Houet	5
Klesso	Karangasso Vigué	Houet	1
Piere	Karangasso Vigué	Houet	1
Dan	Karangasso Vigué	Houet	1
Yegueré	Karangasso Vigué	Houet	3
Wara	Karangasso Vigué	Houet	1
Bobo	Arrondissement 1	Houet	1
Bobo	Arrondissement 2	Houet	2
Bobo	Arrondissement 3	Houet	1
Bobo	Arrondissement 4	Houet	3
Bobo	Arrondissement 5	Houet	3
Bobo	Arrondissement 6	Houet	1
Bobo	Arrondissement 7	Houet	2
Bama	Bama	Houet	2
Péni	Péni	Houet	1
Dandé	Dandé	Houet	9
Mangorotou	Dandé	Houet	4
Faramana	Faramana	Houet	8

Localités	Communes	Provinces	Nombre de missions de monitoring
Koundougou	Koundougou	Houet	3
Fô	Fô	Houet	1
Padéma	Padéma	Houet	1
TOTAL			86

▪ COVID-19 : ACTIVITES ET IMPACT

Durant ce mois de février lors des activités de monitoring, trois cent soixante-dix-neuf (379) personnes (116 hommes, 166 femmes et 97 enfants) ont été touchées dans les différentes localités des Hauts-Bassins à travers vingt-sept (27) sensibilisations menées sur les thèmes couplés à la COVID-19. Nous avons réalisé huit (08) séances de sensibilisation sur la COVID-19 et cohésion sociale, une (01) séance de sensibilisation sur la covid19 et droit de l'homme, trois (03) séances de sensibilisation sur la COVID-19 et droit de l'enfant, neuf (09) séances de sensibilisation sur la COVID-19 et les VBG et quatre (04) séances de sensibilisation sur la COVID-19.

Graphique N°1 : thématiques et populations sensibilisées dans les Hauts-Bassins sur la COVID-19



III- CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Au cours de ce mois, nous avons enregistré deux (02) mouvements de populations respectivement dans la commune de Bobo-Dioulasso et de Dandé dans la province du Houet. Dans les communes de Bobo-Dioulasso, nous avons enregistré l'arrivée d'une famille dont une vieille femme de 60 ans avec sa fille et sa petite fille venue de Djibo en fin janvier 2021 ; tandis qu'à Dandé, on a enregistré l'arrivée d'un homme venu de Pissila le 31 janvier 2021. L'explication donnée par ces PDI est la quête d'activités génératrices de revenus

IV- PROBLÈME DE PROTECTION

▪ INCIDENTS SECURITAIRE – INCIDENT DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

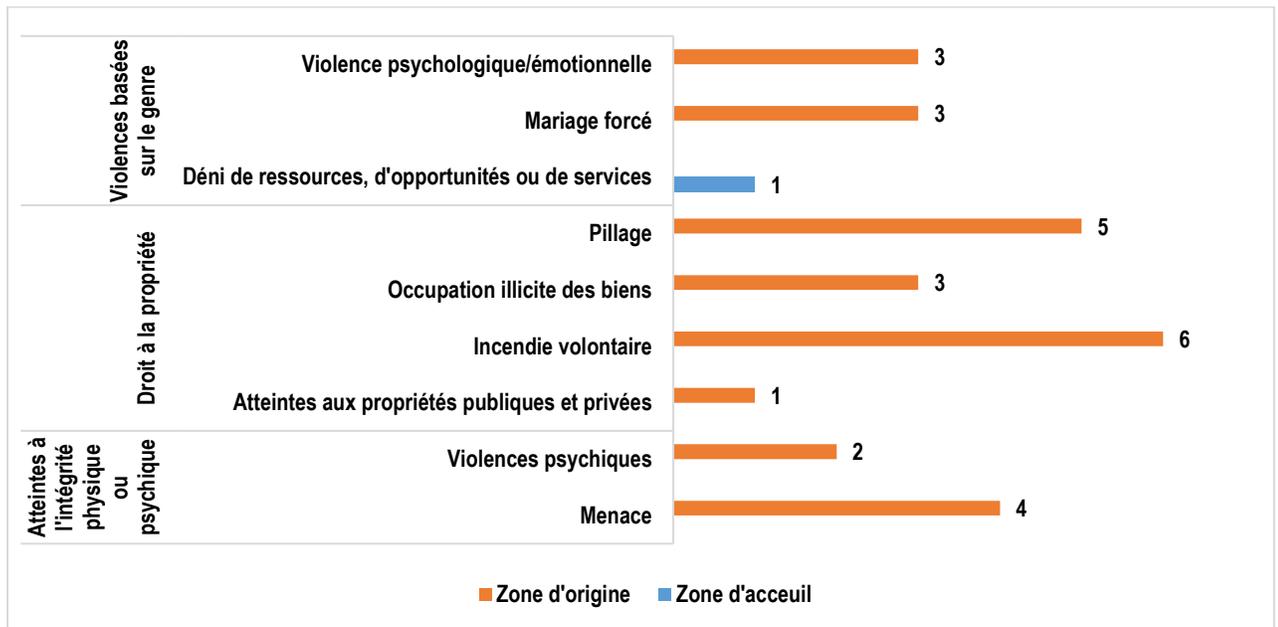
Durant ce mois de février, la situation sécuritaire au niveau des Hauts Bassins est restée calme. Aucun cas d'attaque n'a été signalé. Il faut noter que les activités monitoring ont permis d'identifier et documenter 28 cas de violations des droits dont 27 cas dans les localités d'origines et (1) cas dans la localité d'accueil répartis comme suit : Six (6) cas d'atteintes à l'intégrité physique ou psychique ; Quinze (15) cas de droit à la propriété ; Sept (7) cas de Violences basées sur le genre.

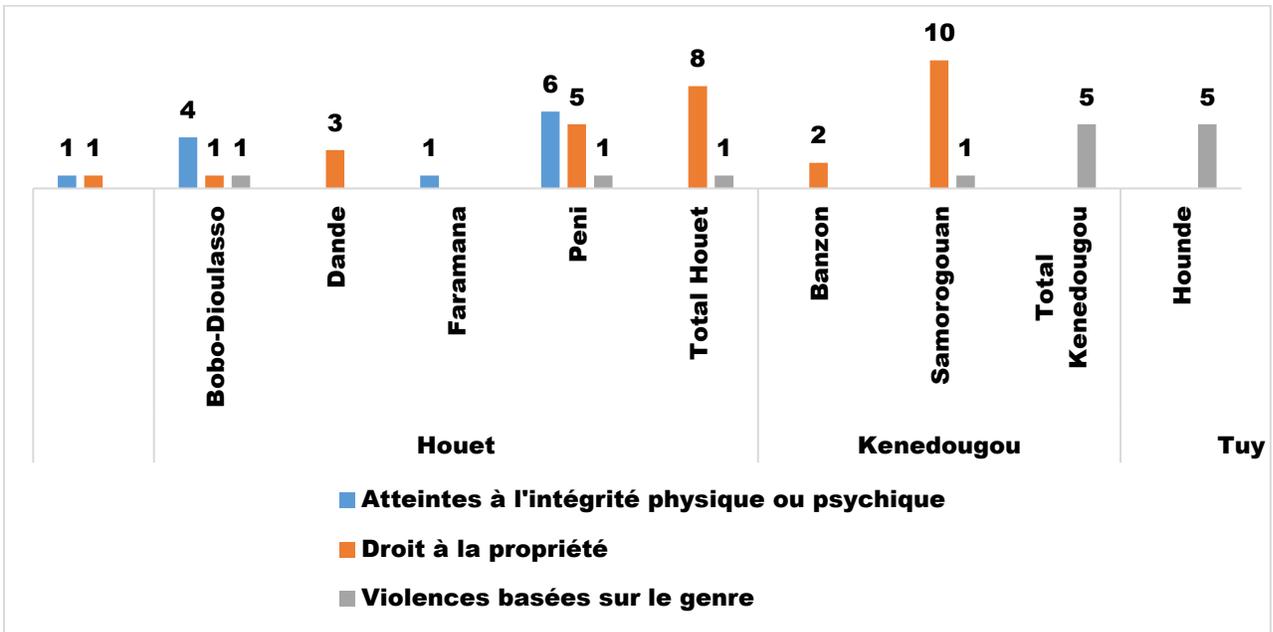
Tableau N°2 : nombre d'incidents perpétrés sur des PDI

Sous-groupe de violations de droits	Groupe de violations de droits	Zone d'accueil	Zone d'origine	Total général
Atteintes à l'intégrité physique ou psychique	Menace		4	4
	Violences psychiques		2	2
Droit à la propriété	Atteintes aux propriétés publiques et privées		1	1
	Incendie volontaire		6	6
	Occupation illicite des biens		3	3
	Pillage		5	5
Violences basées sur le genre	Déni de ressources, d'opportunités ou de services	1		1
	Mariage forcé		3	3
	Violence psychologique/émotionnelle		3	3
Total général		1	27	28

- **Six (6) cas d'atteintes à l'intégrité physique ou psychique** ont été enregistrés, les menaces et violences psychique étant le type de violation commis dans leur localité d'origine
- **Quinze (15) cas de droit à la propriété** : Cette spoliation de bien par les GANI dans les zones d'origine a contribué à l'accentuation de la précarité économique de ces PDI
- **Sept (7) cas de Violences basées sur le genre** : Le manque de ressources (chez les hommes) pour subvenir aux charges de leurs familles exacerbe et engendre des tensions/ autre violation aux seins des couples. On ne peut omettre la situation précaire sociale accordée à la femme.

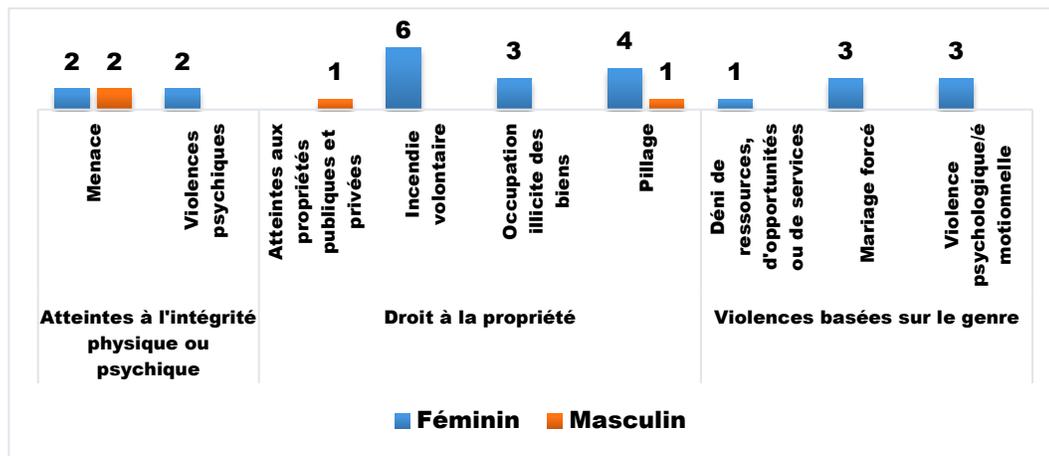
Graphique N°2 et N°3 : Types d'incidents déclarés par les PDI auprès des différents moniteurs par commune dans les Hauts-Bassins





Il faut noter qu'il y'a eu plus de cas de violation enregistré dans la province du Houet à cause de la forte concentration des PDI dans cette province de la région. La province du Houet compte à la date du 31 décembre 2020, 12 791 PDI contre 4759 pour le Tuy et 3021 pour le KénéDougou

Graphique N°4 : cas d'incidents de protection par sexe des différents types d'incidents enregistrés dans les Hauts-Bassins



Les femmes représentent 85,71% des cas d'incidents enregistrés ce mois de février. Cela laisse entrevoir que les femmes sont les plus exposées aux risques de violation des droits contre 14,28% pour les hommes.

▪ SGBV

(06) cas de VBG ont été enregistrés dans les zones de couverture du monitoring. Il s'agit :
D'un (01) cas de déni de ressource dans la commune de Banzon. En effet une dame mère de six (06) enfants s'est vue dépouiller de tous les biens après le décès de son mari par sa belle-famille.

Deux (02) cas de mariage forcé dans la commune de Houndé. Elles ont toutes les deux perdu leur mari il y a de cela trois ans. Après le veuvage elles ont été obligées de prendre pour époux le frère cadet de leur défunt mari. Car la tradition oblige la femme qui perd son époux à se remarier à un autre membre de la même famille si elle veut garder les enfants, certains avantages, et biens. La femme doit s'y soumettre au risque d'être répudiée par la belle famille.

Trois (03) cas de violence psychologique toujours dans la commune de Houndé.

Une survivante, âgée de 19 ans et mère de jumelles. En effet elle est mariée à un homme qui vit dans la grande famille, et la jeune dame est toujours confrontée à des disputes avec sa belle-famille et à chaque fois elle est prise pour cible par son mari par des remontrances occasionnant des violences psychologiques (injures verbales).

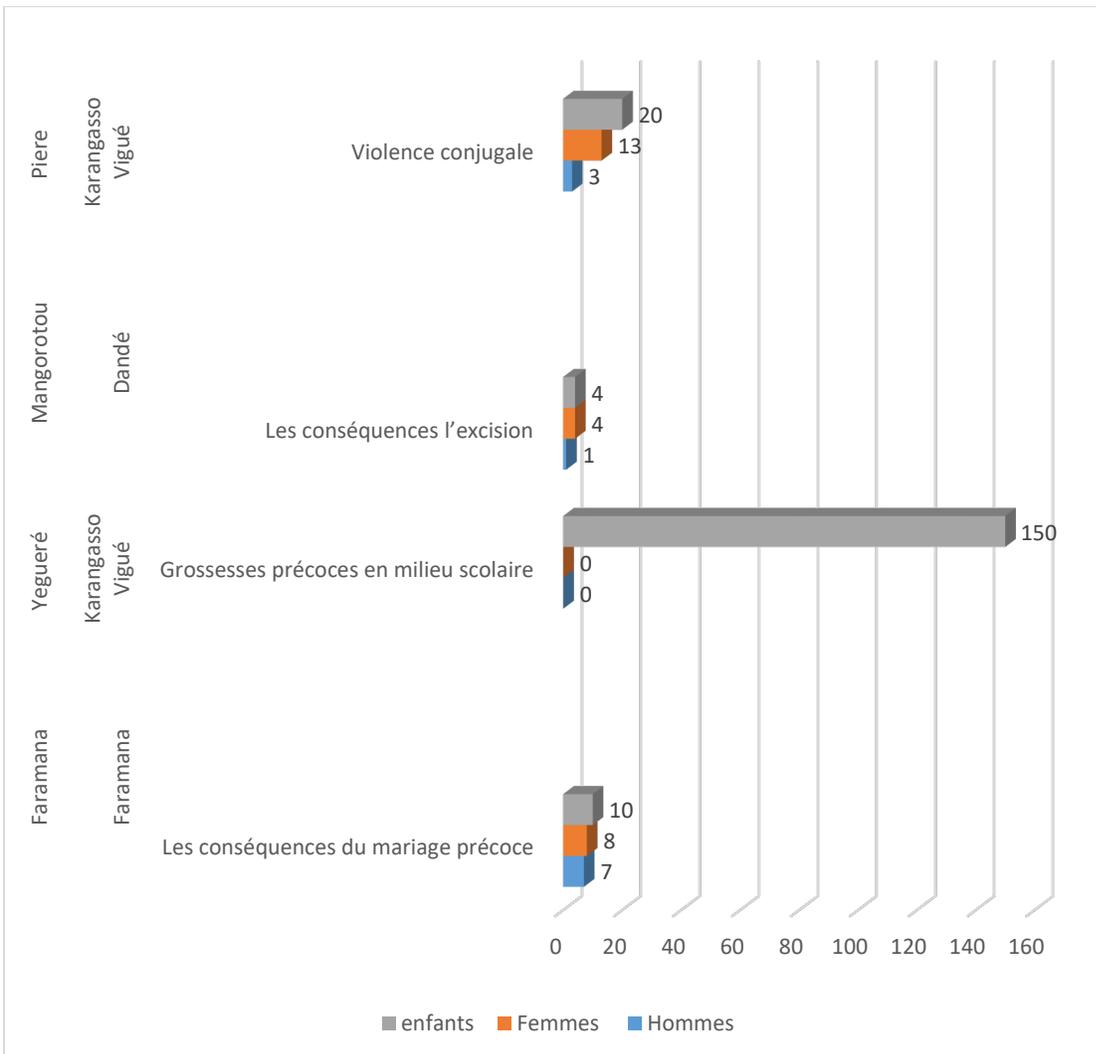
Une survivante, âgée de 38 ans et mère de cinq (05) enfants après une mésentente avec son mari, a dû quitter son foyer et rejoindre sa famille avec ces cinq enfants. Mais, pris de colère son mari est venu retirer tous les cinq enfants et la laissé seule chez ses parents.

Une survivante, âgée de 20 ans a dû quitter son foyer à cause des violences psychologiques causées par son mari.

Les femmes continuent de subir de nombreuses violations de droit, elles font face à des problèmes liés à leur condition de vie en tant que femme et n'ont pas pour la plupart accès aux services de prise en charge quasiment inexistants. Cette situation qu'elles vivent fait qu'elles développent des troubles psychologiques.

Les services de l'action humanitaire ont été interpellés par rapport à ces cas de VBG pour leur référencement ou prise en charge.

Graphique N°5 : Les Thèmes abordés lors des sensibilisations dans les Hauts-Bassins sur les violences basées sur le genre.



Au cours de ce mois, l'accent a été mis sur les activités de sensibilisation de la population hôte et PDI sur les conséquences des violences basées sur le genre à travers les thèmes de sensibilisation cités plus haut. Toutes ces activités de sensibilisation visent à une prise de conscience des populations sur les conséquences des VBG et susciter un abandon de ces pratiques néfastes telles que l'excision et le mariage précoce et forcé. Aussi, ces populations sensibilisées devront à leur tour sensibiliser leur communauté.

V- PROTECTION DE L'ENFANCE

La protection de l'enfance demeure une problématique récurrente, car plusieurs enfants ne sont pas déclarés à l'état civil dans les localités de Banzon, Faramana, Dandé et de

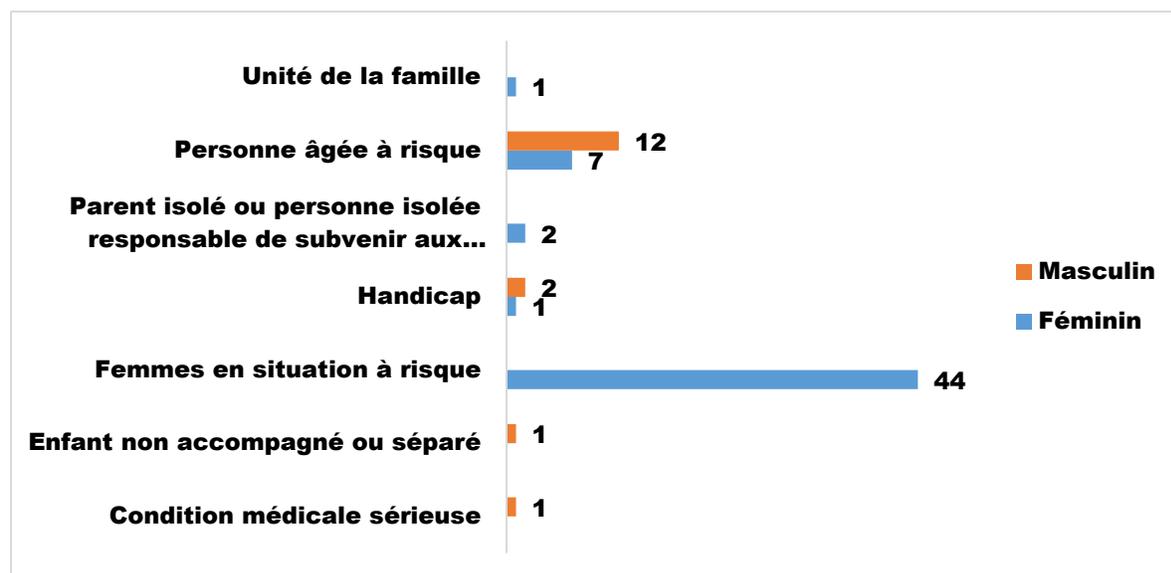
Samorogouan. Pour le mois de février, cent trente un (131) enfants tous des PDI, sans extrait d'acte de naissance ont été enregistrés et sont répartis comme suit :

- Banzon : dix-neuf (19) enfants, dont 11 filles et 08 garçons ;
- Dandé : soixante-six (66) enfants sans extrait d'acte de naissance, dont vingt-huit (28) filles et trente-huit (38) garçons. Parmi ces enfants, il y a huit (8) filles et sept (7) garçons qui sont scolarisés. Trois enfants dont l'âge varie entre 6 à 18 ans ayant des extraits d'acte de naissance, mais ne sont pas scolarisés ont été également enregistrés.
- Samorogouan : vingt-deux (22) enfants sans actes de naissance, dont seize (16) filles et six (06) garçons.
- Faramana : vingt un (21) enfants sans extrait d'acte de naissance dont quatorze (14) filles et sept (07) garçons.

Les parents de ces enfants ont été sensibilisés et orientés vers les services étatiques compétents. Il est à noter que l'absence de pièces d'état civil au niveau de certains parents handicape sérieusement l'établissement des actes de naissance pour les enfants. Au niveau des établissements scolaires, les enfants sont admis sans l'extrait d'acte de naissance. Toutefois, ce document important doit être établi pour les examens scolaires.

VI- PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Graphique N°6 : répartition des PBS selon les typologies de vulnérabilité



Soixante-onze (71) personnes à besoin spécifique ont été enregistré ce mois dont une note au dossier a été élaborée pour chaque ménage. Selon les types de vulnérabilité, les moniteurs ont enregistré pour ce mois de février, quarante-quatre (44) femmes en situation à risque et représentant 61,97% des vulnérabilités enregistrées. Les femmes en général représentent 77,46% des personnes à besoin spécifique d'où leur exposition aux différents types de vulnérabilité.

VII- ETAT DE DROIT

Les forces de défense et de sécurité notamment la police et la gendarmerie assurent leur mission régalienne dans les différentes localités. Les PDI et les populations hôtes circulent librement à l'intérieur des communes de la région. Cependant l'absence de pièces d'état civil et d'identification au niveau de certaines personnes déplacées internes handicap sérieusement leurs mouvements à l'intérieur de leur commune de résidence et surtout au-delà.

VIII- PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

Les activités de monitoring ayant mis en relief plusieurs cas et incidents de protection, ont conduit sous la supervision des moniteurs, les comités de protection à mener des activités de sensibilisation. Ils accompagnent, les moniteurs sur le terrain et jouent pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des activités.

Onze (11) séances de sensibilisation ont été effectuées dans les zones de couverture. Cent quatre-vingts (180) personnes ont assisté à ces séances, dont quarante-un (41) hommes, quatre-vingt-huit (88) femmes et cinquante-un (51) enfants. Les thèmes abordés ont porté sur la cohésion sociale et l'intégration sociale.

En outre, ICAHD International avec l'appui financier de l'UNHCR, en collaboration avec les CVD et les services étatiques a recruté, formé et mis en place des Techniciens d'Appui Communautaire (TAC) dans les différentes communes couvertes par les moniteurs de protection. Ces TAC ont été formés le 17 février 2021 dans la salle de réunion du guichet unique à Bobo-Dioulasso. La formation a porté sur le monitoring de protection avec les thèmes relatifs aux violences basées sur le genre, et la protection de l'enfant en situation d'urgence. Au total, ce sont vingt-trois (23) TAC qui ont vu leurs compétences renforcées.

IX- SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Les PDI rencontrées n'ont pas accès à la terre pour l'agriculture ou la maraichère culture dans les différentes zones couvertes. Pendant la saison des pluies beaucoup d'entre elles menaient des activités champêtres pour la population hôte moyennant quelques ressources pour s'occuper de la famille.

En termes d'habitation, les PDI qui résident dans les chefs-lieux de communes comme Bobo, Karangasso Vigué, Houndé, Koumbia et Banzon sont en location dans des maisons dont le loyer coûte entre 3000 à 10000 FCFA. Au cours du mois de Février les moniteurs ont enregistré quatre (04) ménages qui n'arrivent plus à payer leur loyer. Un ménage dont le loyer fait 3000 FCFA avec 3 mois d'arriéré ; un loyer de 5000 FCFA avec 2 mois d'arriéré ; un loyer de 7500 FCFA avec 6 mois d'arriéré et un loyer de 10000 FCFA avec 2 mois d'arriéré. Dans certains villages où notre équipe a effectué des activités de monitoring, comme Pieré dans la commune de Karangasso Vigué, Gnafongo dans la commune de Péni, Sinfra dans la commune de Banzon, les PDI sont installés sur des sites spontanés avec pour habitation des huttes faites de pailles et de sachets plastiques qui sont pour la plupart endommagées par les intempéries. Dans la commune de Dandé et Faramana, les PDI vivent généralement dans des familles d'accueil dans des maisons en banco pour la plupart abandonnées ou non utilisées par la population hôte. Toutes ces maisons de fortune sont en très mauvais état.



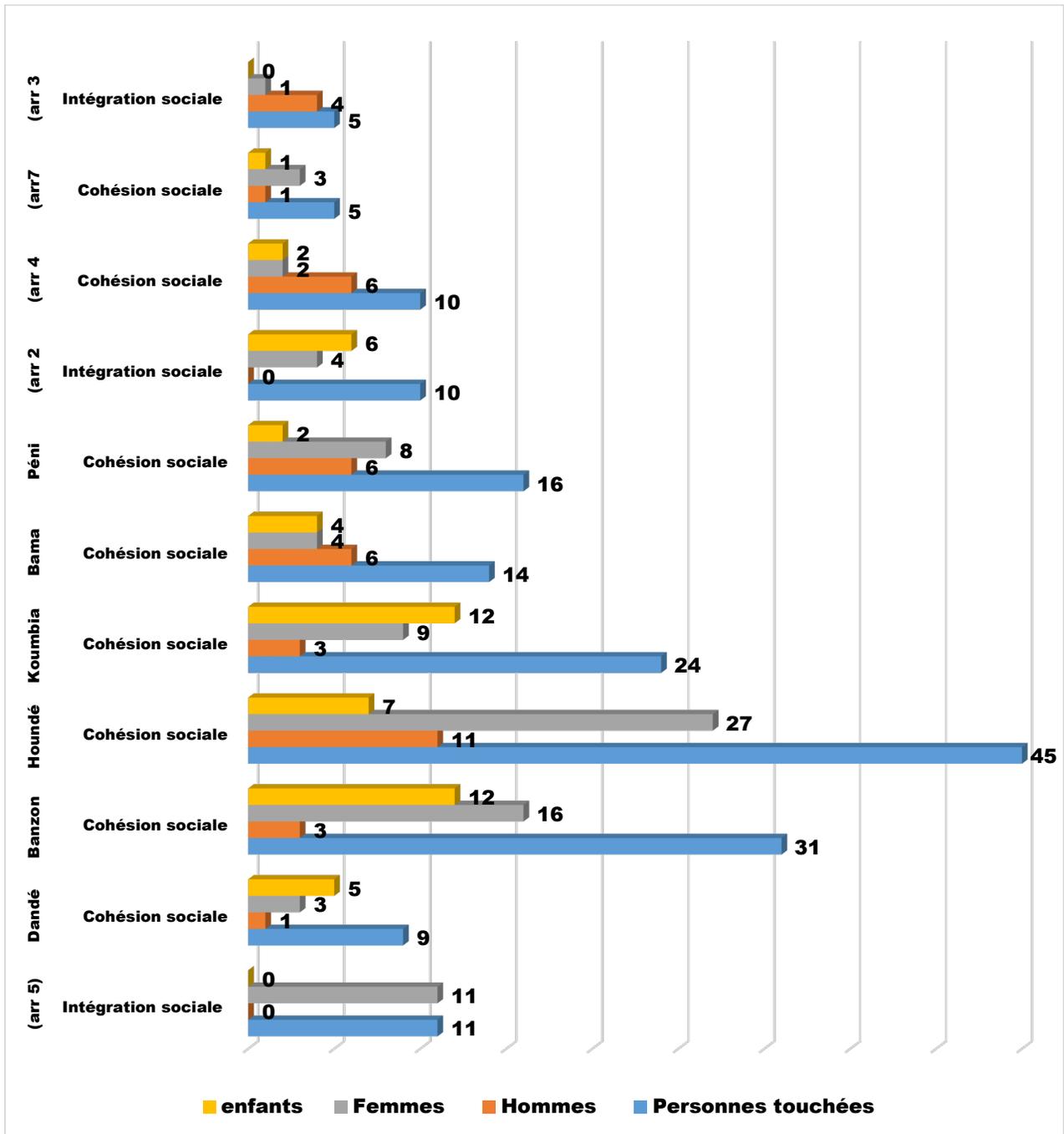
Site spontané de Sinfra (commune de Banzon)

X- SOLUTIONS DURABLES

La quasi-totalité des personnes déplacées internes interrogées désire rester dans la localité d'accueil, à cause de la situation sécuritaire dans leur localité d'origine. Elles trouvent la localité d'accueil sécurisante et paisible malgré quelques difficultés d'adaptation et de réinsertion liées au climat, à l'octroi des terres... Pour certaines, la cause du refus

de retourner est relative aux violences et traumatismes vécus lors des conflits intercommunautaires et des attaques des groupes armés non identifiés dont ils ont été témoins ou victimes.

Graphique N°7 : séances de sensibilisation menées dans les différentes localités de la région des Hauts-Bassins sur la cohésion sociale



XI- SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

ICAHD International travaille en synergie d'action avec la direction en charge de l'action humanitaire des Hauts Bassins et la Directrice provinciale du Houet en charge de l'action humanitaire afin de renforcer davantage le partage d'information entre nos structures. Les équipes collaborent parfaitement avec les structures étatiques en l'occurrence l'Action humanitaire, les préfectures et les mairies.

XII- RECOMMANDATIONS GENERALES

DOMAINES	RECOMMANDATIONS	ACTEURS	NIVEAU D'URGENCE
SECURITE ALIMENTAIRE	✓ Plaider pour une assistance en vivres aux PDI non encore assistées ou enregistrées au niveau des services de l'action humanitaire dans les régions des Hauts-Bassins	CONASUR, PAM	Court terme
ABRIS & AME	✓ Plaider pour une assistance en kits abris et AME aux PDI et populations hôtes vulnérables	UNHCR	Court terme
COVID-19	✓ Renforcer les sites de concentration de PDI (Poya, Sinfra, Dandé, Nassouroulaye) en dispositifs complets de lavage des mains	Acteurs de protection	Court terme